



ALLONS VOIR SI
LA ROSE

N°5

NOVEMBRE

DECEMBRE

2 0 0 9

édito

sommaire

édito	page	1
roseaie		
▪ Les robots préfèrent Marx	page	2
▪ Les enjeux du sommet de Copenhague	page	3
▪ Autour d'Amartya Sen	page	5
épines		
▪ Environnement et socialisme	page	6
▪ Taxe carbone : halte à l'enfumage !	page	8
le bouquet : la décentralisation française n'est pas terminée		
▪ Réforme des collectivités territoriales : la majorité refuse de se donner les moyens	page	10
▪ Hold-up sur les collectivités territoriales !	page	11
▪ Le caprice du millefeuille administratif	page	13
▪ Le Grand Paris de Blanc et Sarkozy ou le déni de trente ans de décentralisation	page	14
▪ L'autonomie de la fiscalité locale : un vecteur de réduction des inégalités sociales	page	15

De combien d'actes sera constituée la pièce que l'on nomme "décentralisation", commencée il y a bientôt une trentaine d'années ? Après l'acte I, du début des années 1980, qui posa les fondements de cette vaste et complexe construction démocratique, après l'acte II, vingt ans plus tard, qui permit d'asseoir cette avancée et d'en conforter les acquis, le gouvernement a décidé que le moment de l'acte III était venu. Car un problème est apparu : la multiplicité des collectivités, l'enchevêtrement de leurs compétences ont rendu terriblement complexe aux yeux des citoyens l'organisation de la vie locale. Ce qui devait être un véritable progrès de la démocratie s'est avéré trop souvent susciter le désintérêt. Remédier à cette situation par une nouvelle grande réforme : sans aucun doute, cela est nécessaire. Que le gouvernement veuille écrire **« Il nous faut réfléchir à la manière de construire une décentralisation efficace et comprise de tous les citoyens. »** ce nouvel acte maintenant, grand bien lui en fasse ! Mais condamnons immédiatement l'incohérence dont il fait preuve : l'Etat dirigé par la droite ne cesse d'asphyxier financièrement les collectivités territoriales, notamment en leur imposant des dépenses qui devraient normalement être les siennes et, maintenant, en procédant à une suppression plus que hâtive de la taxe professionnelle. Par ailleurs, le gouvernement souhaite sans conteste reprendre la main sur des collectivités territoriales qui risquaient de gagner une autonomie un peu trop grande à son goût. Le projet du Grand Paris, dont Nicolas Sarkozy s'est emparé, en est le symbole. A l'heure où les élections régionales approchent, il est donc nécessaire pour nous, socialistes, de réaffirmer l'importance majeure de la décentralisation. Ce projet, nous devons continuer ardemment à le faire nôtre. Cela implique de condamner toutes les entreprises gouvernementales qui ne visent qu'à nous faire reculer par rapport à ce qui a été déjà construit mais aussi de réfléchir à la manière de construire une décentralisation efficace et comprise de tous. Ce nouveau numéro d'*Allons Voir Si La Rose* doit, nous l'espérons, apporter une contribution à ce débat. Soyons- en sûr, la pièce n'est pas encore jouée !

François Touchard

Les robots préfèrent Marx

La fin du travail est annoncée par certains économistes, mais peu d'informations nous permettent de nous faire une idée sur la nature de cette fin. Des métiers à tisser de Jacquard jusqu'à la fin du travail prédite par Jeremy Rifkin, nous savons bien que l'augmentation de la productivité par l'automatisation se fait en remplaçant des hommes par des machines. Mais si l'automatisation et l'informatisation nous entourent sans que nous ne puissions prendre le recul suffisant pour en constater les effets, nous pouvons d'ors et déjà prédire que la modification de nos sociétés par les robots sera radicalement différente de ce que nous vivons en ce moment. Toutes les tâches dépendantes du savoir-faire plutôt que de la conception sont en effet susceptibles d'être robotisées.

La robotisation du travail n'est pas une automatisation supplémentaire. Cette dernière s'applique toujours à des tâches très précises, effectuées dans un certain ordre et réclamant des entrants spécifiques. Son but est toujours de produire plus vite et mieux que ne l'aurait fait l'opérateur humain.

Le but d'une robotisation n'est pas forcément de produire plus et mieux qu'un homme, mais de le supprimer. Il faudra bien souvent plusieurs robots pour effectuer la même tâche qu'un travailleur, mais au bout du compte celui-ci sera finalement évacué du cycle de production, et avec lui toutes les contraintes liées à l'opérateur humain. L'automatisation a amélioré la rentabilité en améliorant la productivité humaine. La robotisation améliorera la rentabilité en retirant l'homme du processus de production.

Les voitures robotisées sont un bon exemple de la robotisation du travail. Elles seront sans doute mises sur le marché d'ici quinze ans. Dès la mise en circulation d'une telle voiture, ce sont tous les chauffeurs salariés qui seront remplacés en une à deux générations automobiles, c'est-à-dire entre 4 et 8 ans, ce qui n'empêchera le public de s'y retrouver : les transports en commun deviendront opérationnels 24 heures par jour, les personnes incapables de conduire pourront emprunter leur voiture sans être au volant. La sécurité routière fera un bond qu'aucune campagne de communication et qu'aucune politique coercitive ne permettront jamais d'atteindre.

A l'évocation de ce seul exemple, le problème apparaît dans son ampleur. Avant même de discuter d'une robotisation totale du travail, on voit bien qu'aucune société n'est aujourd'hui préparée à la disparition rapide de pans entiers de son activité travaillée (et non pas activité économique).

Mais surtout, on comprend que le salariat généralisé ne pourra bientôt plus redistribuer cette partie de la valeur-ajoutée qu'il contribue aujourd'hui à produire, même si, selon l'Insee, la part des salaires dans la valeur ajoutée des entreprises a déjà décliné de 74,2 % en 1982 à 65,8 % en 2006.

Il faut anticiper dès aujourd'hui une diminution rapide de la participation des salaires au PIB, jusqu'à un étiage qu'on peut imaginer de 20 %, mais que les économistes sauront sans doute bientôt mieux déterminer. Il faudra donc changer le paradigme de la collecte des impôts et taxes. Dès maintenant, nous devons concevoir des systèmes fiscaux qui délestent de toutes formes de charges le travail nécessaire pour réaliser un produit, et qui taxent seulement la richesse dégagée par la cession de celui-ci.

« aucune société n'est préparée à la disparition rapide de pans entiers de son activité travaillée »

Ce qui implique certaines questions : De quelle forme autre qu'un travail producteur de valeur-ajoutée dispose-t-on pour redistribuer la richesse ? Est-il possible d'empêcher artificiellement la robotisation de certains secteurs d'activité dans une économie mondialisée ? Qui paiera les rentes à ceux qui ne travailleront pas ? Une personne qui aura un emploi devra-t-elle gagner plus, et si oui, selon quelle logique ? Par quels moyens concentrer la richesse hors de l'entreprise avant de la redistribuer ? Qui sera le garant de la justice et de l'efficacité des règles de concentra-

tion ? Qu'est-ce qu'un travail devenu minoritaire dans la société, une contrainte ou un privilège ?

D'autre part, dans une société où la valeur de fabrication et de distribution des produits peut être rendue négligeable par l'absence de travail rémunéré pour les fabriquer, il existera toujours des biens non reproductibles. Ces biens ne doivent rien à l'homme ; ce sont les possessions foncières, la jouissance de territoires préservés de la pollution ou de la montée des eaux, l'accès aux ressources naturelles. L'Etat va devoir entreprendre une nouvelle gestion des richesses non reproductibles et

non redistribuables, ce qui pourrait aller jusqu'à la remise en cause de droits à la propriété individuelle.

La valeur travail va bientôt cesser d'exister. Nos sociétés doivent réformer dès maintenant leurs paradigmes sociaux, car le travail ne sera plus l'aune à laquelle les individus sont jugés, ni le but de toute formation. La question à laquelle il nous faut répondre n'est plus « Comment faire pour que les gens travaillent encore », mais « Comment faire pour vivre sans dépendre du travail ». Le questionnement essentiel de Marx en somme...

François Bugeon ■
CSE ■ Saclay

Les enjeux du sommet de Copenhague

La première semaine de novembre a vu s'achever la dernière phase des négociations en vue du Sommet de Copenhague, qui se déroulera du 7 au 19 décembre. Les enjeux et l'issue de celui-ci apparaissent comme capitaux au regard des dernières simulations, notamment en matière de croissance de la température, sur les décennies à venir. Toutefois, la perspective d'un accord qui se veuille « contraignant », selon l'expression consacrée par Ban-Ki-Moon, s'éloigne, en même temps que se rapproche celle d'un consensus mou.

L'objet du sommet de Copenhague : préparer l'après-Kyoto

La conférence de Copenhague s'inscrit dans le cadre des réunions annuelles des pays signataires de la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique. Toutefois, l'année 2009 sera déterminante, car si les précédentes conférences, de Bali (2007) et Poznan (2008), ont permis de dresser un état des lieux, il sera question dans les prochaines semaines de négocier un nouvel accord qui succèdera au Protocole de Kyoto, dont la fin est prévue en 2012.

Trois volets majeurs seront ainsi à l'ordre du jour : les objectifs de réduction des émissions de CO₂ (les scientifiques consultés tablent sur une réduction de l'émission de CO₂ de 25 à 40% par rapport au niveau de 1990 pour que

celle-ci soit réellement efficace), l'octroi d'une aide financière aux pays en voie de développement, mais aussi la lutte contre la déforestation.

Malgré la récurrence du thème de l'urgence climatique, il semble difficile de concilier les différentes positions qui coexistent face aux bouleversements environnementaux actuels, et de dresser un bilan satisfaisant des politiques menées depuis une dizaine d'années. En effet, la réduction, entre 1990 et 2004, par les 170 pays signataires du Protocole de Kyoto de leurs émissions de dioxyde de carbone d'environ 5% serait le résultat des difficultés économiques de nombreux pays d'Europe de l'Est après l'effondrement du bloc soviétique, et non la conséquence d'une politique volontariste. La non-ratification du protocole par les Etats-Unis est bien entendu un élément capital dans l'évaluation des résultats du précédent accord : les émissions de CO₂ américai-

nes ont augmenté de 15% sur la même période.

Les différentes positions, et les tensions qui en résultent

Le secrétaire général de l'ONU Ban-Ki-Moon a récemment renouvelé son souhait de voir le sommet de Copenhague déboucher sur un accord « contraignant », tandis que la dernière phase des négociations préalables s'achevait à Barcelone. De nombreux obstacles se dressent face à la volonté d'établir un carnet de route à la fois efficace et communément accepté.

Ces obstacles sont premièrement le fait des gros pollueurs : les Etats-Unis qui n'ont toujours pas de position clairement définie à environ un mois de la tenue du sommet, la Chine, en passe de devenir le plus gros pollueur de la planète, et l'Inde. Ces deux dernières semblent pour l'instant peu disposées à prendre des mesures qui ralentiraient leur croissance économique, mais acceptent en revanche d'orienter celle-ci en faveur du développement d'énergies renouvelables, à condition que les pays développés leur accordent une aide financière importante dans ce domaine. Le crédo majeur de ces deux pays étant qu'il n'est pas raisonnablement possible, ni même souhaitable, qu'ils paient les « pots cassés », dans la mesure où ce sont les pays développés qui seraient responsables des bouleversements climatiques actuels.

Les pressions des pays de l'OPEP constituent aussi un obstacle. Chakib Khelil, le ministre algérien de l'Energie et des Mines, a récemment déclaré que ceux-ci redoutent « l'imposition de nouvelles taxes sur le pétrole et le gaz » qui pourraient être décidées au cours du sommet de Copenhague dans la mesure où celles-ci se caractériseraient par « des retombées négatives sur les économies des pays ». Une force qu'il ne faut donc pas négliger.

Quant aux 53 pays de l'Union Africaine auxquels se sont joints certains pays sud-américains comme le Venezuela, ils ont demandé une baisse de 40% des émissions de CO2 dans les pays industrialisés par rapport à un niveau initial (celui de 1990) et menacent de se retirer des négociations, pouvant empêcher la signature du traité.

La position française, l'action de l'opposition

La France, par l'intermédiaire de son négociateur Brice Lalonde, s'est engagée à tenir une

position commune à l'échelle européenne et s'inscrit donc dans le cadre d'une proposition de réduction des émissions de CO2 à hauteur de 20%.

De son côté, le Parti Socialiste encourage ses militants et sympathisants à signer l'appel de la campagne « l'Ultimatum Climatique », appel engagé par 11 ONG dont les représentants ont été reçus au siège du parti. Un site internet (www.copenhague-2009.com) précise les positions de ce mouvement, dont le but est de recueillir un million de signatures (300 000 à ce jour) pour peser sur les négociations. Des dispositions particulières sont préconisées, en matière notamment d'aide aux pays en développement (transferts de compétence, déblocage de 100 milliards d'euros par an).

Autour du sommet de Copenhague : quelles attentes ?

Un double enjeu se dessine donc à l'approche du sommet de Copenhague. D'une importance cruciale sur l'approche des problèmes climatiques pour les décennies à venir, ce sommet se présente également comme un examen de l'efficacité des méthodes actuelles de gouvernance internationale. Aux problèmes environnementaux s'ajoute le problème de la gestion de ceux-ci, et plus directement de la volonté politique pour y faire face. Copenhague sera, dans les années à venir, associé au souvenir des prémices d'une gestion volontariste du réchauffement climatique, ou au constat sombre de l'incapacité des différents Etats de concilier leurs vues sur des problèmes globaux.

Pierre-Ange Savelli ■

Section ■ Sciences-Po
Jean Zay



Autour d'Amartya Sen

La section de l'École Normale Supérieure a initié un cycle de réflexion sur les nouveaux modèles de développement. Pour l'introduire, une réflexion sur la notion de développement s'imposait. Quel penseur pouvait mieux répondre à cette exigence qu' Amartya Sen, qui a reçu le prix Nobel d'économie en 1998? David Haziza s'est chargé de présenter sa pensée et nous livre ici quelques remarques à ce sujet, fondamentales pour initier une reconstruction du projet socialiste.

L'œuvre d'Amartya Sen est étudiée tant par les philosophes que par les économistes. Il est le père de l'Indice de Développement Humain et a, en même temps, développé une réflexion singulière sur les rapports entre éthique et économie, en soulignant l'appartenance originelle de l'économie à la philosophie morale.

C'est en fils d'Aristote que Sen raisonne. La question éthique fondamentale – « Comment doit-on vivre ? » – est à la source de la réflexion économique elle-même. Chez Aristote, il y avait la distinction entre économie et chrématistique : il dit de la richesse au début de son *Ethique à Nicomaque* qu'elle « est seulement une chose utile, un moyen en vue d'autre chose ». L'économie sait cela, tandis que la chrématistique vise l'accumulation et transforme la monnaie en capital. Et cette fin de la richesse, quelle sera-telle ? Bien évidemment, le bien collectif.

C'est là que Sen doit combattre à la fois l'utilitarisme et la pensée libertarienne. Attardons-nous sur sa critique de l'utilitarisme. Celui-ci repose comme on sait sur le conséquentialisme, sur une théorie du bien-être ou de l'utilité, sur le classement après sommation, c'est-à-dire la prise en compte de l'ensemble des pertes et profits, de leur somme. Ce qui importe ici, c'est l'agrégation de toutes les pertes d'utilité, ou de tous les gains : la distribution de ces gains est indifférente. Autre problème, le bien-être est défini sans les droits et libertés politiques. Ne peut-on connaître une certaine prospérité en dictature ? Mais surtout, c'est la question du conditionnement mental et de l'adaptation qui intéresse Sen. Il écrit : « Une personne qui a enduré le malheur pendant toute sa vie, qui a eu très peu d'opportunités et assez peu d'espoir, sera peut-être plus disposée à accepter des privations que d'autres personnes habituées à des conditions plus heureuses et aisées. (...) Le mendiant désespéré, l'ouvrier agricole aux condi-

tions de vie précaires, la femme soumise à son mari, le chômeur endurci et l'homme de peine à bout de force peuvent tous trouver du plaisir dans de petits bonheurs, et arriver à endurer d'intenses souffrances pour assurer leur survie (...) »*. Cette critique doit être bien comprise, et doit inspirer toute remise en question de la structure actuelle du travail et de la production. On ne peut répondre au travailleur précaire que sa situation vaut mieux que le chômage car une telle réponse est de mauvaise foi. Ne perdrait-elle pas toute signification si elle était faite à un fils nanti ? C'est qu'elle repose sur l'idée que les droits politiques et sociaux dépendent du conditionnement mental et même physique. Qui est habitué aux coups et au pain sec devrait être content de sa pitance dès lors que cesseraient les coups ; un vrai repas pourrait n'être rien d'autre pour lui qu'une aberrante et inutile utopie.

Une autre idée forte de Sen réside dans la notion de « capacité » ou de « capacité » (« capability »). La pauvreté, comme l'absence de droits politiques, est une privation de « capacité ». Il existe un lien très étroit entre la pauvreté économique et cette autre pauvreté, la pauvreté en « capacités ». Résumons encore mieux : le seul critère pour évaluer la justice d'une situation économique donnée est la capacité d'action. Vivre en démocratie, avoir des revenus suffisamment élevés, avoir accès à l'éducation, aux soins médicaux, à des programmes culturels ambitieux, c'est de tout cela que relève la capacité d'action. En ce sens, le chômage est non seulement une privation de revenus et donc de « capacités » de base, mais encore, par le fait même qu'il est organe de « désaffiliation », comme dirait Robert Castel, un puissant obstacle à l'action.

* *Ethique et économie*, p.44

David Haziza
Section Jaurès ENS

Environnement et Socialisme

A l'approche des élections régionales, les Verts ont décidé de présenter des listes autonomes au premier tour, alors qu'ils partagent un bilan commun avec les socialistes et les communistes dans les régions. Certes ils souhaitent profiter de leurs succès électoraux des élections européennes. Pourtant, à y regarder de plus près, les Verts ont-ils vraiment un programme plus écologique que les Socialistes dans les régions ? Si à l'échelle nationale le PS a très souvent sous-traité la question de l'écologie aux Verts, à l'échelle régionale, les socialistes ont fait preuve d'exemplarité en matière d'écologie. Lycées Haute Qualité Environnementale à énergie positive, construction de nouvelles lignes de tramway en Ile-de-France, soutien à l'agriculture biologique... les exemples de réalisations environnementales ne manquent pas dans les régions. Pourquoi, avec un bilan partagé, une alliance dès le premier tour, pour créer une véritable dynamique électorale, n'est-elle pas possible avec les Verts ?

Il me semble que la question de l'écologie est une notion de gauche. La taxe carbone du gouvernement Fillon n'est en effet pas une mesure écologique et encore moins sociale, parce qu'elle redistribue l'argent de la taxe carbone aussi bien aux classes aisées qu'aux classes plus modestes. Par ailleurs, l'effet de cette taxe pour les plus aisés est assez faible, alors qu'il est plus fort chez les classes moyennes. Or l'écologie ne peut se faire au détriment des plus pauvres. Au contraire, la protection de l'environnement est nécessaire, parce qu'elle profite aux classes les plus modestes. En ce sens, instaurer une taxe est une bonne mesure, à condition qu'elle serve à réorienter notre économie vers un nouveau modèle de développement durable. La gauche au pouvoir aurait réorienté la contribution «Climat-Energie» vers une redistribution sociale, l'investissement dans l'isolation de bâtiments anciens et le financement des transports en commun. L'écologie n'est donc pas invariablement de droite et de gauche.

La protection de l'environnement est une ambition de gauche qui dépasse largement les Verts. On ne peut pas l'envisager dans le seul but du développement individuel. Il ne s'agit pas seulement de vivre mieux, de protéger son environnement immédiat, mais d'avoir une ambition collective qui dépasse nos frontières. En réduisant nos impacts environnementaux en France, nous réduisons les risques de sécheresse, de famine et d'épuisement des ressources dans certains

pays en voie de développement. Lorsqu'il s'agit de construire un canal à grand gabarit, une autoroute ferroviaire pour le fret ou des logements dans le cœur de l'agglomération parisienne pour limiter l'étalement urbain et les déplacements en voiture, ce n'est pas forcément le confort individuel qui est recherché, mais un développement durable et global. On se souvient des réticences des Verts sur ces différents projets. Laurent Joffrin a donc raison d'écrire dans Libération que « l'écologie est une forme de socialisme. Non pas au sens partisan du terme, mais dans son acception originelle : la société se voit comme un tout et agit volontairement sur elle-même. »

« L'écologie est une forme de socialisme. Non pas au sens partisan du terme, mais dans son acception originelle : la société se voit comme un tout et agit volontairement sur elle-même. »



Il n'y a donc pas de raison idéologique pour les Verts de partir seul au premier tour, ni de raison

électorale de voter Verts pour mettre en place une politique environnementale. Il semblerait que les Verts incarnent davantage une nouvelle voie qu'un choix de société. Et peut-être que l'enjeu se situe sur les rapports de force au sein de la gauche pour diriger les régions. Même si la gauche a des chances de conserver un certain nombre de régions, je ne suis pas sûr qu'une division au premier tour n'entrave pas une dynamique de second tour. J'ai souhaité à l'occasion des européennes une union entre les socialistes et les écologistes. Je souhaite cette union comme beaucoup de socialistes dès le premier tour des régionales. Peut-être qu'un accord devra nous conduire à demander à des Verts de conduire quelques listes d'union PS-Verts. Je rappelle que la Verte Marie-Christine Blandin a été présidente de la région socialiste du Nord-Pas-de-Calais de 1992 à 1998. Il me semble qu'il vaut mieux arriver à un accord pour créer une dynamique commune, plutôt que de s'affronter au premier tour au risque d'y laisser des plumes. Au delà des élections régionales, ce sont les primaires et la constitution d'une maison commune de la gauche pour 2012 qui sont en jeu.

Jérôme Meyer
Section Jaurès ENS



Taxe carbone : halte à l'enfumage !

Les Verts et Europe Ecologie auraient-ils gagné la bataille des idées, ainsi que celle des esprits ? Il ne se passe plus une semaine sans que de nouvelles défections en leur faveur ne soient annoncées avec tambours et trompettes, hier le socialiste Eric Loiselet, aujourd'hui le communiste Stéphane Gatignon. Nul doute que d'autres suivront, en un effet boule de neige dont il est encore difficile de savoir s'il tournera à nouveau, comme en juin dernier, à l'avalanche. En même temps, il est frappant de voir combien les thématiques portées par les écologistes s'imposent naturellement dans le débat et dans les esprits, devenant même des sortes d'évidences indiscutées (et indiscutables) en leur principe, évidences par rapport auxquelles chacun est appelé à se positionner. Eric Loiselet par exemple, expliquant la raison idéologique de son passage à l'écologie politique, indique la taxe carbone comme marqueur décisif pour sa décision de quitter le PS. Aurélie Filipetti aurait mis en avant le même argument pour expliquer son éloignement de Ségolène Royal. Je ne veux pas revenir ici sur les débats qui ont déjà eu lieu, à la rentrée, sur ce sujet, et qui revenaient grosso modo à discuter des modalités de la taxe (sur qui va-t-elle peser, comment va-t-on la compenser pour ne pas aggraver la situation financière des Français les plus démunis ...), tout en esquivant la question de son bien-fondé idéologique. Il est remarquable que même celles et ceux qui en ont contesté l'existence – Ségolène Royal notamment – le faisaient en s'attaquant à l'inefficacité ou à l'injustice de ses modalités de mise en œuvre, sans pour autant interroger le principe même sur lequel elle repose.

La taxe carbone – ou « contribution climat-énergie » - repose sur un principe simple : celui de l'incitation au changement par l'augmentation du coût des pratiques visées. En l'occurrence, celles conduisant à une émission de CO2. Le raisonnement est semble-t-il imparable : en rendant ces pratiques financièrement insupportables, on va en détourner la population. Simple comme bonjour, et « moderne », puisque reposant sur l'incitation plutôt que sur l'obligation.

Les choses ne sont pourtant pas aussi simples. L'argument, tout d'abord, sous-entend la possibilité d'un libre choix, ce qui n'est pas le cas puisque, comme cela a été déjà souligné dans le débat français sur la taxe carbone, de nombreuses personnes n'ont pas d'autre choix que d'utiliser des moyens de transport polluants. Mais il y a plus encore. L'incitation reposant sur une augmentation du coût, elle peut également être lue comme une autorisation « sous condition de » – autrement dit, en l'occurrence, sous condition de revenus. Les Françaises et les Français pourront continuer à rouler en polluant à pleins gaz, si tant est qu'ils aient les moyens de payer. En clair, l'instauration de la taxe carbone est d'une certaine manière l'importation du système de vente de droits à polluer, au niveau de l'individu cette fois !

Une telle mesure est non seulement antisociale et inégalitaire (qui peut payer peut faire ce qu'il veut), mais elle est surtout en contradiction directe avec ce qui semble être la philosophie profonde des écologistes. Celle-ci repose en effet sur le constat d'un point de non-retour de la biosphère, menacée de destruction ou d'altérations funestes si le mode de vie des Hommes ne change pas tout de suite de façon draconienne. Alors de deux choses l'une. Soit cette analyse est scientifiquement fondée, et il faut en tirer sans attendre les conséquences politiques, en militant pour la mise en place



d'outils législatifs durs – interdiction immédiate des comportements polluants, de certains types de moyens de transport par exemple – et non pour de simples mesures incitatives ou répulsives (taxation ou « droits de polluer »). Soit la situation n'est pas aussi grave ou irrémédiable – c'est ce que laisse entendre la défense d'une mesure de moyen ou long terme comme la taxation des comportements – et alors c'est une escroquerie politique pure et simple que d'utiliser des menaces catastrophistes, à grands renforts de films apocalyptiques, pour emporter les votes des électeurs.



Trop souvent l'écologie politique prend les accents du TINA thatchérien : There Is No Alternative.



Nul ne contestera la nécessité, pour les forces politiques contemporaines, de penser et d'intégrer la nécessité de revoir nos modèles de production

et de consommation à l'aune des signaux d'alarme que nous envoient les sciences de la vie et de la terre sur l'état de notre planète. Mais il ne faudrait pas, dans le même mouvement, perdre la distance critique et la capacité d'interrogation des fondements idéologiques sans lesquelles toutes les manipulations sont possibles. Trop souvent l'écologie politique prend les accents du TINA thatchérien – « There Is No Alternative ». En s'y pliant, on accepte de s'engager sur une pente au bout de laquelle il n'y a plus de débat politique, sinon autour de nuances d'interprétation sur le programme des écologistes. Ce qui est tout de même un peu court pour la gauche en général – et les socialistes en particulier – qui feraient bien mieux de s'atteler, plutôt que de courir derrière leurs verts cousins, à concevoir un programme de transformation de l'appareil productif utilisant toutes les ressources de l'Etat, et ne se limitant pas à la très libérale mise en place d'un « marché de la pollution ».

Romain Pigenel ■
Section ■ Paris 5e



La décentralisation française n'est pas terminée



Réforme des collectivités territoriales : la majorité refuse de se donner les moyens

Réformer l'organisation territoriale de la France est une constante chez tous les gouvernements français depuis les années 1980. Chaque majorité, toutes couleurs confondues, a d'ailleurs produit son texte visant à engager ou relancer le processus de la décentralisation : loi dite « Defferre » du 2 mars 1982, réforme « Raffarin » de 2003 ou encore loi « Chevènement » de 1999 sur l'intercommunalité.

Les problèmes posés par un système trop centralisé et par l'émiettement des territoires avaient cependant été identifiés bien avant la Vème République. Ainsi, les premiers syndicats intercommunaux ont été créés par une loi de 1890. Aujourd'hui, la France est pourtant toujours constituée de plus de 36 000 communes, alors que l'Allemagne n'en compte que 14 000. Dès les années 1950, les dirigeants de la IVème République souhaitaient « régionaliser » le territoire pour en faciliter l'aménagement. En 2009, le pays compte toujours autant de départements et nos 22 régions peinent à s'imposer comme l'échelon le plus pertinent de l'aménagement du territoire.

Indiscutablement, l'organisation territoriale est chez nous un sujet bien plus complexe que chez la plupart de nos voisins européens. Comme le remarque Édouard Balladur en introduction du rapport du Comité de réforme des collectivités territoriales, « l'administration du territoire est, en France, une question éminemment politique ». Avec la modestie qui le caractérise l'ancien Premier ministre a donc rendu un rapport permettant après tant de décennies d'« aboutir » et de « décider ». Or, si le Comité a réussi à pointer les imperfections de cette organisation territoriale, les propositions qui en découlent ne sauraient y remédier, quand bien même elles seraient reprises par le Parlement.

À l'instar de la révision de la Constitution de juillet 2008 pour les institutions, la réforme des collectivités locales annoncée par Nicolas Sarkozy en octobre dernier risque d'ignorer les enjeux majeurs de la problématique de la décentralisation.

Certes, « clarifier la répartition des compétences entre les collectivités locales et entre celles-ci et l'État » (proposition n°12 du Comité) ou « achever la carte de l'intercommunalité » (proposition n°4) sont des suggestions fort louables, affichées d'ailleurs dans tous les textes législatifs et réglementaires produits sur le sujet ces trente dernières années.

Mais en réalité, la question de la décentralisation ne peut être déconnectée de la question du fonctionnement des institutions. Si les difficultés à construire une organisation rationnelle du territoire s'expliquent en partie par l'Histoire et la tradition centralisatrice de notre pays, les freins institutionnels à la réforme sont aussi très importants. Ainsi, comment imaginer une réduction du nombre pléthorique de nos communes alors que près de 400 des parlementaires de l'Assemblée nationale sont maires ?

Dès lors, on peut déjà comprendre que les propositions du Comité Balladur et la réforme qui va en découler ne pourront répondre aux objectifs

énoncés par le Président de la République. En effet, et c'est le tort de toutes les réformes de la décentralisation jusqu'ici menées, le projet de loi présenté par Nicolas Sarkozy le 20 octobre dernier, ne traite pas le sujet dans le bon sens. Au lieu de commencer par adapter le cadre institutionnel de la France, le gouvernement Fillon, comme ses prédécesseurs, se propose de poursuivre l'empilement des textes législatifs et de modifier une nouvelle fois le fonctionnement des collectivités locales. À côté du risque de complexifier encore davantage « l'usine à gaz » que constitue déjà le droit des collectivités territoriales (voir l'article de la section de Sciences Po Grenoble), ce nouveau texte ne permettra pas d'insuffler la dynamique dont notre système politique et administratif a besoin pour évoluer.

En réalité, la majorité actuelle a déjà laissé passer sa chance de réformer l'organisation territoriale du pays. En votant la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008, les parlementaires UMP et Nouveau Centre ont en effet clairement indiqué leur volonté de conforter le système institutionnel existant. Tout projet d'une réforme ambitieuse de l'organisation politique et administrative du pays était donc d'ores et déjà compromis.

Antoine Kempf
Section Jaurès ENS

Hold-up sur les collectivités territoriales !

Le président de la République a récemment présenté sa réforme des collectivités territoriales qui est actuellement en discussion au Parlement. Une réforme qui cache mal une véritable tentative de reprise en main des collectivités et qui suscite des levées de boucliers à gauche ... comme à droite ! Explication de la chronique d'un hold-up annoncé.

Le 20 octobre dernier, en déplacement à Saint-Dizier (Haute-Marne), Nicolas Sarkozy a annoncé «son» projet de réforme des collectivités territoriales.

Le Président de la République l'a dit : il s'agit d'aller vite et de faire bien. Car au fond, les objectifs de cette réforme sont simples : «simplifier le "mille-feuille" des collectivités, clarifier les compétences respectives, réaliser des économies». Quoi de plus louable ?

La rupture, si chère à Nicolas Sarkozy, est, pour le coup, significative concernant ce projet, vis-à-vis du profond mouvement de décentralisation débuté en 1982. Le Chef de l'Etat a encore usé de démagogie : en montrant une volonté réformatrice, il instille en réalité un retour en arrière sans précédent dans l'Histoire de la République. On l'aura compris, il s'agit d'une opération de recentralisation et donc de reprise en main des collectivités territoriales par l'Etat alors que la

tendance en Europe est à l'autonomie des collectivités locales. Ces dernières étant majoritairement dirigées par la gauche, « cette réforme est donc bien la preuve que le chef de l'Etat ne supporte pas l'existence de contre-pouvoirs locaux », selon François Rebsamen. Même dans les rangs de la majorité, on crie au scandale : Alain Juppé de souligner l'entière incongruité du projet sur un ton plus que familier et Edouard Balladur de pointer « une erreur de tempo » dans la suppression de la taxe professionnelle.

« Les régions étant majoritairement dirigées par la gauche, cette réforme est bien la preuve que le chef de l'Etat ne supporte pas les contre-pouvoirs locaux. »



Ce projet de réforme divise majorité, opposition, opinion et médias et il est peu étonnant qu'au fil du débat, une partie des propositions se soit peu à peu vidée de sa substance. Car, à première vue, l'inanité de ce projet apparaît dans le flot de contradictions qu'il soulève ; et à y regarder de plus près, ce sont autant de contradictions qui cachent des réalités on ne peut plus sombres.

Alors que la réforme visait à clarifier ce que d'aucuns appelaient le « mille-feuille français », cette dernière apparaît aujourd'hui d'une extrême complexité et contribue à brouiller un peu plus la visibilité des différents échelons territoriaux. Ainsi, les métropoles deviendraient des sortes de supra communautés urbaines, tandis que se profile le découpage à la carte des cantons, que les établissements publics de coopération intercommunale pourraient à terme devenir des communes, et les communes des villes ; de plus, les conseillers territoriaux représenteraient désormais à la fois le département et la région. Sur ce dernier point d'ailleurs, les interrogations et les doutes au sujet du mode de scrutin émergent, laissant place parfois à la crainte d'un manque à gagner démocratique.

Cela mène à une nouvelle contradiction. En effet si cette réforme ne souhaite pas modifier la Constitution, et pour cette raison, se défend de toucher au statut du département, plusieurs points pourraient à terme mener à une révision constitutionnelle. En premier lieu, si le renforcement de l'intercommunalité remettait en cause la clause générale de compétence des communes,



et si à défaut de réformer le système fiscal local qui en a grand besoin, la libre administration de ces dernières pourrait de facto elle aussi être remise en cause. En effet, pour agir, encore faut-il avoir les moyens de son action. Aussi, derrière cette réforme se cache probablement la volonté de réduire le nombre de communes, et que l'on

« Alors que la réforme visait à clarifier ce que d'aucuns appelaient le "mille-feuille français", cette dernière apparaît aujourd'hui d'une extrême complexité et contribue à brouiller un peu plus la visibilité des différents échelons territoriaux. »

juge une telle volonté soit légitime ou non, il serait bon de mieux en informer le citoyen qui distingue mal les enjeux pléthoriques imbriqués dans ce projet : enjeux politiques et administratifs, enjeux stratégiques et territoriaux de reprise en main de l'action publique locale par la droite, enjeux économiques et financiers enfin, avec la suppression de la taxe professionnelle. Et c'est ici qu'apparaît l'ultime contradiction, puisque tout en souhaitant renforcer l'intercommunalité, cette réforme supprime la principale taxe dont elle est dépendante, sans clairement avoir défini les moyens de la remplacer. Si la nature de la nouvelle taxe fait plutôt consensus, le premier projet de répartition, largement au profit du département et de la région, en asseyant le fonctionnement budgétaire de la communauté et l'intercommunalité essentiellement sur la contribution des ménages, a été largement désavoué.

Mais au fond, derrière ce qui vient d'être dépeint comme tant de contradictions, apparaît vite un projet très cohérent et intelligemment mené si l'on prend en compte toute la part d'inavoué d'une telle réforme, passant de la suppression de différents échelons territoriaux (départements et communes), à la répartition de la pénurie et au retour du centralisme étatique.

Margaux Prival
Nabil Janah

Section Sciences Po
Grenoble Universités

Le caprice du millefeuille administratif

En souhaitant s'attaquer à la réforme des collectivités territoriales, le gouvernement a compliqué, plus qu'il n'a simplifié, un millefeuille administratif qui risque de devenir bien indigeste ! Analyse des principaux points proposés par la Commission Balladur.

Dès 2014, des conseillers territoriaux siègeront à la fois dans les assemblées départementales et régionales. 80% des futurs conseillers territoriaux seront élus à partir de 2014 dans le cadre du canton, au scrutin majoritaire uninominal à un tour et les 20% restants le seront au scrutin de liste à la proportionnelle. Il s'agit surtout de réduire de moitié le nombre des élus locaux siégeant au département et à la région, en passant de 6 000 à 3 000 conseillers territoriaux, pour faire des économies. Rappelons toutefois que cet argument est totalement fallacieux pour la simple et unique raison que les indemnités des 6 000 élus concernés représentent moins de 1 pour 1 000 des budgets concernés. Autant dire que la réduction de moitié du nombre des élus régionaux et départementaux ne permettra pas de réaliser de réelles économies.

La clause générale de compétence sera supprimée pour les départements et les régions. Ainsi, les deux collectivités auront des compétences d'attribution, ce qui les rapprocherait plus d'un établissement public que d'une collectivité territoriale, remettant ainsi en cause les précédents acquis du mouvement de décentralisation. Dans ce cadre, parlons sans crainte de «supercherie» dans la mesure où 90% des compétences des départements et des régions sont distinctes. Le futur conseiller territorial aura donc forcément une double compétence au niveau des affaires régionales et départementales. Ce cumul fonctionnel amènera nécessairement à une augmentation de la rémunération de ces conseillers par rapport aux conseillers généraux ou régionaux «traditionnels». Où se situent la simplification et la mesure d'économie à ce niveau ?

Un statut particulier sera réservé aux métropoles de plus de 450 000 habitants. Désormais, sur la base du volontariat, les villes de cette taille pourront se constituer en métropoles et acquérir le statut juridique d'un EPCI (Lyon, Lille, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Nantes, Nice, Strasbourg et peut-être Grenoble sont concernées). Après signature préalable d'une convention avec les départements et les régions, les métropoles pourraient s'occuper des lycées, de l'action sociale

ou du développement économique. En fait, ce statut de métropole ajoute un échelon territorial supplémentaire de collectivité, qui vient affaiblir directement régions et départements. Cela peut paraître positif dans la mesure où ces métropoles favoriseraient le développement de pôles économiques influents. Néanmoins aucune clarification n'est apportée quant aux compétences des différentes collectivités concernées.

Le PS est, par principe, plutôt favorable à une telle mesure dans le sens où la France détient le record européen du nombre de communes (plus de 36 000). Or, le mode de désignation des futurs conseillers territoriaux paraît totalement illégitime et antidémocratique. En effet, ce mode de scrutin est à la fois majoritaire et proportionnel, mais 80% de ces conseillers seront élus au scrutin uninominal majoritaire à un tour et ce dans le cadre de cantons, ce qui défavorise nettement les villes. Ainsi, « une liste ayant recueilli moins de voix qu'une autre au niveau régional peut en recueillir plus qu'elle au niveau national », comme l'a récemment précisé Laurent Fabius. Ce mode est profondément injuste dans la mesure où la liste ayant recueilli une majorité relative (30% des suffrages exprimés) récolte la totalité des sièges du canton. Et Guy Carcassonne d'enfoncer le clou en affirmant que ce dispositif favorisera « exclusivement l'UMP car la droite sait s'unir dès le premier tour, alors que la gauche part toujours en ordre dispersé avant de s'unir ».

Cette disposition est une véritable manipulation électorale favorisant un camp (la droite) au détriment de l'autre (la gauche) et cachant mal le manque profond d'impartialité. La première secrétaire Martine Aubry a même parlé de « tripatouillage électoral » ; et si le Conseil d'Etat a récemment désavoué les dispositions permettant d'élire les futurs conseillers territoriaux, la majorité semble vouloir outrepasser la décision de la plus haute autorité juridictionnelle de l'ordre administratif ; une façon de faire plus que douteuse.

Margaux Prival
Nabil Janah

Section Sciences Po
Grenoble Universités

Le Grand Paris de Blanc et Sarkozy ou le déni de trente ans de décentralisation

Lors de la campagne présidentielle, Nicolas Sarkozy s'empare du thème du Grand Paris, revenu à la Une de l'actualité suite à l'initiative en 2006 de Bertrand Delanoë et de son adjoint Pierre Mansat de créer une Conférence métropolitaine, nommée Paris Métropole, instance de discussion entre collectivités franciliennes. Il nomme, en mars 2008, un secrétaire d'État chargé du Développement de la Région-Capitale, Christian Blanc, ancien président de la RATP qui avait lancé le projet Météor au début des années 1990, ligne 14 du métro. Tant sur la forme que sur le fond du dossier, c'est à un retour trente ans en arrière en termes de décentralisation et de concertation auquel on assiste depuis.

L'histoire commence pourtant bien grâce à ce que Sarkozy sait faire de mieux, des discours. Un premier est prononcé à Roissy en septembre 2007, au cours duquel il s'empare du sujet et annonce son intention de lancer une consultation internationale sur le Grand Paris et la métropole de l'après-Kyoto. Le 29 avril dernier, il inaugure ainsi l'exposition qui présente le travail effectué depuis un an par les dix équipes. Comme l'écrit Jean Nouvel, l'un des dix architectes : « même les plus sceptiques se prennent à espérer » (Le Monde, 20-10-09). On parle en effet d'associer les collectivités non seulement au financement mais aussi à la conception des projets ; Jean-Paul Huchon et Bertrand Delanoë sont même salués pour leur travail avec les autres collectivités en ce qui concerne la révision du SDRIF* et Paris Métropole ! En somme, l'État semble se mettre au service des collectivités franciliennes pour que l'émulation qui les agite depuis plusieurs années ne retombe pas comme un soufflé.

C'est sans compter sur Christian Blanc auquel Sarkozy renouvelle sa confiance dans chacun de ses discours. Nommé en mars 2008, ce n'est qu'au printemps 2009 qu'il commence à présenter son travail. Des cartes sont notamment diffusées dans la presse ; elles présentent son projet de transport en métro automatique long de 130 km autour de Paris, rapidement baptisé « Grand Huit » en raison de sa forme. Au-delà du simple tracé, qui est largement critiquable, experts comme élus sont dubitatifs quant à la méthode utilisée : la concertation ressemble davantage à de la consultation, voire à de l'information faite aux élus franciliens. L'urgence est systématiquement invoquée pour justifier cette absence d'écoute.

On promet alors un projet de loi pour la fin de l'année. L'été s'avère riche d'enseignements sur la conception qu'a le plus haut niveau de l'État des collectivités, du travail qu'elles mènent et des compétences à leur accorder. Le projet de loi passé en Conseil des ministres le 7 octobre 2009, pourtant plusieurs fois amendé depuis l'été, n'est qu'une suite de dérogations au Code de l'urbanisme et aux lois de décentralisation. Il prévoit la création d'une Société du Grand Paris, sous forme d'EPIC (Etablissement public à caractère industriel et commercial) : il s'en est d'ailleurs fallu de peu que ce ne fût une Société anonyme... Cette Société aurait un conseil d'administration majoritairement composé de membres représentant l'État. Il faut noter qu'il aura fallu de nombreuses navettes avec le Conseil d'État pour que les collectivités soient représentées, mais toujours de façon minoritaire. Quant à la consultation du public, contrairement aux dispositions du Grenelle, elle serait placée sous l'autorité de l'État lui-même, juge et partie, et non sous l'autorité de la CNDP (Commission Nationale du Débat Public). Cet organisme indépendant est composé d'élus de tous bords issus des Collectivités et du Parlement, de personnalités qualifiées, de représentants de l'État et d'associations d'usagers. Une dérogation importante au droit de l'urbanisme serait par ailleurs instaurée : un droit de préemption principal pour l'État et un droit de préemption subsidiaire pour la commune. L'État récupérerait ainsi la main sur le foncier, nerf de la guerre en aménagement. Une première mouture du texte indiquait même une zone de 1500 mètres autour des gares créées, où pouvait s'appliquer ce nouveau droit (ce qui aurait concerné par exemple 30 % du Val-de-Marne...). Enfin, dans le cas où les projets de l'État ne seraient pas compatibles

avec les documents d'urbanisme existants tels que le SDRIF, une procédure de mise en compatibilité de ces derniers avec les documents de l'État serait ni plus ni moins engagée !

Le projet de loi sur le Grand Paris ne fait qu'institutionnaliser l'exception au nom de l'efficacité et de l'urgence, la novlangue en vogue à droite. Sans nier le rôle de l'État sur un tel sujet, c'est à une rupture avec de telles pratiques archaïques qu'il faudrait assister. Ce sujet mérite mieux qu'une reprise en main par la loi de l'aménagement en

Île-de-France, chose que la droite n'arrive pas à faire par les urnes.

*SDRIF : Schéma Directeur de la Région Île-de-France, document d'urbanisme défini par la Région en concertation avec les collectivités franciliennes.

F.B. ■

Section ■ Jaurès ENS

L'autonomie de la fiscalité locale : un vecteur de réduction des inégalités

La plupart des pays développés ont connu ces vingt dernières années un processus de décentralisation. Elle doit permettre aux décideurs publics de prendre en compte les disparités locales dans la demande de services publics. Cette décentralisation de compétences s'est souvent accompagnée d'une plus grande autonomie fiscale pour les collectivités locales.

Les mesures relatives à la suppression de la taxe professionnelle marquent la volonté du Gouvernement d'affaiblir durablement les contre-pouvoirs locaux en les asphyxiant financièrement. La suppression de la taxe professionnelle prive les collectivités locales de leurs moyens, rendant ainsi leur autonomie fantôme. Au-delà de l'asphyxie des collectivités locales, les pouvoirs publics ne s'attaquent pas au vrai problème. Celui-ci est double : comment lutter contre les disparités locales et comment mettre fin à l'empilement des taxes ?

La fiscalité directe locale – taxe professionnelle, taxe d'habitation et taxes foncières – représente les deux tiers des recettes fiscales des collectivités territoriales ; et ces taxes sont prélevées sur une même base pour les trois échelons territoriaux. L'empilement des taux sur une même base fiscale est source de nombreuses inefficiences, qui peuvent notamment expliquer l'accroissement des dépenses des collectivités locales. L'objectif de la réduction de cet empilement des bases imposables ne sera pas instruit en tant que tel, mais reste un point à garder constamment en tête.

Ceci étant dit, une réforme de la fiscalité locale s'entend sous un triple horizon. Il faut accroître les rendements des impôts locaux et minimiser les compensations. Mais cette fiscalité doit aussi être construite autour d'une base fiscale en rapport avec l'échelon de la collectivité. Enfin, de tels impôts doivent respecter la tendance au désenchevêtrement de compétences. Quelques pistes pour alimenter cette volonté réformatrice.

Tout d'abord, l'autonomie fiscale ne risque-t-elle pas d'accroître les inégalités entre régions ? Ce n'est pas tant le surcroît d'autonomie fiscale des régions que les modalités de sa mise en œuvre qui posent problème. Un surcroît d'autonomie fiscale peut, toutefois, conduire à des inefficacités. Des comportements stratégiques de concurrence fiscale peuvent être mis en place. Le modèle classique du « dilemme du prisonnier » peut éclairer ce point. Ainsi, les collectivités territoriales peuvent avoir intérêt à augmenter leurs taux de taxe – à coopérer avec leurs voisins – pour financer davantage de biens collectifs ; mais individuellement elles sont incitées à baisser leurs taux de taxe pour attirer

des activités dans leur juridiction. La concurrence fiscale est donc censée conduire à une course « au moins-disant fiscal » et à une offre trop faible des biens publics au niveau décentralisé.

Il faut, néanmoins, ne pas oublier les synergies locales, vérifiées dans la multiplication des communautés de communes. Des externalités positives peuvent résulter de la concentration d'activités économiques en un même lieu. Les collectivités les plus riches peuvent alors maintenir des taux d'imposition plus élevés que les collectivités les plus pauvres sans craindre une délocalisation des activités.

Apparaît dès à présent le problème central. Le but premier de la fiscalité locale est de lutter contre les inégalités en termes de territoire. Or, elle est construite autour de taxation de l'activité économique au sens large : taxe foncière, construction d'habitations neuves et taxe professionnelle. L'essentiel de l'autonomie fiscale s'exerce sur des bases fiscales mobiles. Ce sont les localités où l'activité économique est la plus importante qui vont avoir plus de moyens pour lutter contre les disparités territoriales et contre les inégalités. C'est contradictoire et cela donne du grain à moudre dans le débat sur la taxe professionnelle. Pourquoi ne pas penser une fiscalité plus efficace – car moins indexée sur l'activité économique – pour lutter contre les inégalités territoriales.

Ceci peut passer par une réforme de la péréquation fiscale. Il faut dépasser la simple compensation étatique, au demeurant peu efficace. Quelle péréquation financière mettre en œuvre pour concilier

décentralisation et solidarité territoriale? Une péréquation, dite horizontale, s'effectuant entre les collectivités territoriales d'un même niveau hiérarchique, est un outil intéressant. Ce système permet la redistribution des recettes fiscales des collectivités locales à fort potentiel fiscal vers les collectivités les plus pauvres. Ainsi, un citoyen a accès à un niveau comparable de services publics, quels que soient son lieu de résidence sur le territoire, la richesse et le niveau d'imposition de la région. Une péréquation verticale, reconstruite autour d'un « Fonds national de péréquation » se substituant à la majorité des dispositifs actuellement éclatés, est une optique séduisante. Ce fonds serait alimenté par la cotisation minimale de taxe professionnelle, ainsi que par une fraction des dotations actuelles de l'État.

Pensée plus audacieuse encore pour réformer la taxe professionnelle : sa mutualisation, qui réduirait de beaucoup les disparités territoriales, puisque la concentration des établissements productifs est responsable au premier chef des inégalités territoriales (5 % des communes bénéficient ainsi de près de 80 % des bases).

La fiscalité locale mérite mieux qu'un débat sur son asphyxie annoncée ; elle doit être réformée pour remplir son objectif : maintenir une équité territoriale et lutter contre les disparités spatiales.

Erwann Paul
Section ■ Paris 5e



**Allons voir si la Rose
ont participé à ce numéro les sections
universitaires du PS :**

Jaurès ENS-Ulm, Jean Zay Sciences Po,
Sciences Po Grenoble-Universités,
GSE Enseignement Supérieur Recherche
et Innovation du Plateau de Saclay,
Section Paris 5e

auteurs :

F.B., François Bugeon, David Haziza,
Nabil Janah,
Antoine Kempf, Jérôme Meyer, Erwann
Paul, Romain Pigenel, Margaux Prival,
Pierre-Ange Savelli,
François Touchard

coordination et maquette :

François Touchard
Jérôme Meyer, Lucie Malbos

site internet :

<http://www.ps-universites.fr>

contacts journal :

contact@ps-universites.fr

contacts secrétaires de section :

Jaurès-ENS / Jérôme Meyer :
contact@ps-ens.org
www.ps-ens.org

Jean Zay Sciences Po /
Etienne Longueville :
etienne.longueville@sciences-po.org
www.ps-sciences-po.com

Sciences Po Grenoble Universités /
Gilles Johnson
socialistes-scpogrenoble@hotmail.fr
www.psscogrenoble.wordpress.com

GSE Enseignement Supérieur Recherche
et Innovation du Plateau de Saclay /
Michel Bessière
gserecherche@yahoo.fr

Les propos tenus dans le présent numéro
n'engagent que leurs auteurs. Ni le Parti
Socialiste, ni les sections universitaires
du Parti Socialiste ne pourront être tenus
pour responsables.